

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL 12 FEVRIER 2018

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission « Finances » réunie le 18/01/18 sous la présidence de Patrick De Pérignon, débattues en Bureau le 22/01/18 et adoptées à l'unanimité.

1. Le contexte territorial

Trois ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le P.E.T.R. porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la révision du SCOT et la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER.

Le P.E.T.R. est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le périmètre du P.E.T.R., étendu en 2017 suite à l'intégration de la commune des Cammazes à la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois, couvre aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes, et voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 105 544 habitants (INSEE RGP 2018).

Rappel des principales missions du P.E.T.R., nouvel espace de développement et de contractualisation depuis 2015 :

- Compétence SCOT
- Compétence PCAET
- Elaboration du Projet de territoire et mise en place d'actions de développement économique, touristique, culturel, écologique ...
- Contractualisation
 - LEADER 2014-2020
 - Contrat de ruralité avec l'Etat 2017-2020
 - CRU 2015-2017 (nouvelle période de contractualisation attendue 2018-2020)

Un mode de gouvernance articulé sur des instances participatives et de concertation : Bureau, Comité syndical, commission de travail thématique, conférence des maires, conseil de développement.

Une participation active aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles: INTERSCOT, Assemblée des territoires de la Région, Conférences des SCOT d'Occitanie, Réseau des P.E.T.R./Pays d'Occitanie...

2. Les faits marquants de 2017

3 nouveaux agents ont été intégrés à l'équipe technique du PETR, (renfort sur les volets urbanismes, tourisme-communication et transition énergétique), une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers.

Rappel du Tableau des effectifs 2017

Filière administrative			
catégorie	Poste	Grade (ou assimilé)	Statut
A	Chef de projet	Attaché territorial	Contractuel
	Chargée de mission développement territorial	Attaché territorial	Contractuel
	Chargé de mission développement culturel	Attaché territorial	Contractuel
	Chargée de mission transition énergétique	Attaché territorial	Contractuel
C	Assistante de gestion	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire
Filière Technique			
catégorie	Poste	Grade (ou assimilé)	Statut
B	Directrice	Technicien Principal de 2ème classe	Titulaire
	Chargée de mission urbanisme aménagement	Technicien territorial	Titulaire
	Assistant en urbanisme	Technicien territorial	CAE
	Assistant en communication	Technicien territorial	CAE
C	Agent d'entretien	Adjoint technique 2ème classe	Contractuel

Par délibérations 54 et 55 du 13 novembre 2017, le comité syndical a souhaité renouveler les contrats des assistants en urbanisme et communication initialement en CAE sous contrat de droit public.

Malgré une complexité territoriale (3 Départements, 2 ex-Régions), des retards de trésorerie, la dynamique engagée à travers le projet de territoire validé en 2015 s'est poursuivie.

Les nombreuses actions menées ont mobilisé toute l'équipe, notamment :

la rédaction du guide du routard, l'étude Tiers Lieux, l'élaboration du projet culturel de territoire (dont appels à projets Lauragais dans les Arts), la révision du SCOT (arrêté en décembre 2017), une cinquantaine de porteurs de projets accompagnés et dossiers déposés auprès du GAL, l'animation des contractualisations, le suivi de la convention INTERCSOT GBT, un PCAET engagé, le marché des travaux lancé, diverses participations aux instances des partenaires ...

Il convient de souligner que l'équipe réalise un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible.

A noter également le déséquilibre entre le document budgétaire et la réalité de trésorerie (entrée des subventions N perçues à N+1) (attente de près de 200 000 € dont une partie est attendue très prochainement (minimum de 70 000 € courant du mois) et le reste après le vote du compte administratif.)

Un principe d'augmentation progressive des cotisations EPCI de 2% validé à l'unanimité en comité syndical du 20 avril 2017 (soit une enveloppe d'environ 5 000€).

3. *Les perspectives pour 2018*

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est bien engagé. La mise en œuvre de ce programme d'actions, représentant une charge de travail conséquente pour l'équipe resserrée et totalement investie du PETR, va se poursuivre sur les prochaines années.

Cette année 2018 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- La mise en œuvre du SCOT et sa révision en cours, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée,

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale (Economie : étude Tiers lieux - Culture : mise en place d'une stratégie de territoire en matière de développement culturel permettant la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, plateforme culturelle de territoire, appels à projets Lauragais dans les arts – Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion de la destination « Lauragais Tourisme » (site internet, Canalathlon, guide du routard, etc.) - transition énergétique avec le PCAET et le projet de CEP- Codev (Charte des apéros de Pays))

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne...),

Pour cela, l'équipe technique en place, renforcée depuis 2017, s'est vue confortée (délibérations 53, 54 et 55 du 13 novembre 2017).

4. *L'appui des partenaires*

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention d'un peu moins de 50 000€, avec, cette année, un fléchage direct pour l'animation du GAL.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 100 000€ interviendront principalement sur l'ingénierie du GAL des Terroirs du Lauragais, sur le volet Tourisme, sur le volet Culture, mais aussi sur le volet transition énergétique.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME de près de 100 000 € pour 2018 permet au territoire du PETR et à ses communautés de communes de bénéficier de l'ingénierie d'une chargée de mission dédiée, d'une mutualisation des couts et d'une cohérence territoriale.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrend
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

5. Les grands chantiers de 2018

Afin de concrétiser ou de poursuivre les actions engagées, plusieurs grands chantiers devront être menés en 2018, notamment :

- Le volet contractualisation : Les diverses contractualisations (Contrat Régional Unique (finalisation du CRU 2015-2017 et élaboration du CRU 2018-2020 avec un volet dédié à l'expérimentation/innovation), Contrat de ruralité...), avec la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières,
- La mise en œuvre du projet de territoire, avec, la rédaction de la convention territoriale (document détaillant les moyens techniques et financiers permettant la mise en œuvre du projet de territoire et signé par le PETR, les 6 EPCI, les Départements et la Grande Région), puis la réalisation des actions inscrites dans le projet, ainsi que l'animation du conseil de développement du PETR et la mise en place de groupes de travail.

Ces actions n'ont pas d'incidence directe dans le budget mais mobilisent l'ingénierie du PETR.

- La révision du SCOT : la révision du SCOT (mise en compatibilité avec les lois Grenelle II, ALUR, loi Avenir de l'Agriculture et de la Forêt... en concertation avec les communautés de communes et les partenaires institutionnels) engagée en février 2015 et arrêtée en décembre 2017, est en cours de finalisation (les procédures réglementaires de consultation officielle des personnes publiques associées et d'enquêtes publiques sont assez onéreuses d'autant plus que le territoire est à cheval sur 3 Départements) avec comme objectif une approbation du projet avant novembre 2018.
- Volet Urbanisme : Mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation du SCOT, renforcement du conseil aux communes, actualisation de la charte Architecturale et paysagère, mise en place d'une nomenclature commune des documents d'urbanisme, (le projet transversal d'observatoire des paysages étant reporté sur l'année prochaine),...
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR. Grâce au conventionnement avec l'ADEME, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETR fait bénéficier à ses EPCI membres d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux (économie de l'ordre de 50 000€ par EPCI) et d'une cohérence globale. Le Diagnostic du PCAET a été validé en fin d'année. 2018 permettra l'élaboration de la stratégie territoriale et du plan d'actions, avec ses déclinaisons par EPCI.
En complément des autres actions déjà engagées (permanences habitants, film de promotion,...), le projet de mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé sur la dizaine de communes volontaire du territoire devrait être opérationnel en avril 2018. Ce projet bénéficie de subventions directes de l'Ademe et de Leader, et représentera une opération blanche pour le PETR.
- Volet Tourisme : Réalisation du Guide du Routard suite à la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt retenue, communication dont le site internet, édition de brochures, 2^{ème} édition du canalathlon ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire avec notamment l'Appel à projet Lauragais dans les Arts nouvelle formule, appel à projet à destination des associations culturelles et le projet de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, la mise en place d'une plateforme culturelle...

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferriand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets...

Le projet de budget 2018 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

6. Les grandes orientations budgétaires 2018 du PETR

Pour 2018, il est prévu un budget qui s'équilibre à près de 1 330 000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Une section de fonctionnement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 800 000€

Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 136 000€

Le PETR bénéficie du soutien de ses partenaires sur l'Ingénierie et le programme d'actions

- Subvention d'ingénierie LEADER : 100 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 32 000€ + 16 000 € dédiés à l'animation GAL (Modification de leur règlement suite à la fusion des Régions).
- Subvention ADEME (PCAET et CEP) : 69 000€
- Participation au service de Conseil en Energie Partagée à la charge unique des communes bénéficiaires : 10 000€
- Contribution des EPCI membres : 295 000 €
 - Dont 20 000 € pour le PCAET
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 90 000€

Dépenses

- **Charges de personnel**

Une équipe pluridisciplinaire composée de 10,1 ETP pour 2018 :

- Poste de Direction, assistante de gestion (comptabilité, ressources humaines..), chef de projet Culture et Tourisme/animateur Gal, chargés de missions développement territorial (comprenant tourisme, économie et contractualisation, CODEV), urbanisme, transition énergétique, culture, assistant urbanisme, et assistant communication, conseiller en énergie partagé (recrutement souhaité pour avril 2018), agent d'entretien.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2018 10.1 ETP (incluant le CEP) avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée pour 430 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels, ...) : 85 000€
- La mise en œuvre du projet de territoire : 185 000€
 - Volet SCOT /urbanisme : frais importants liés à la révision du SCOT, outil de suivi/veille, refonte de la charte architecturale et paysagère en interne, réseau ADS, Nomenclature PLU...
 - Volet transition énergétique : sur proposition de la commission transition énergétique: PCAET et actions correspondantes (film permanences habitats, éco-cup, éco-défi,..)
 - Volet Culture et patrimoine : sur proposition de la commission culture (Lauragais dans les Arts, plateforme culturelle, PAH..)
 - Volet Tourisme : sur propositions de la commission tourisme (guide du routard, Canalathlon, réseau des Bistrots de Pays, édition de la carte touristique,...)
 - Actions du Conseil de Développement (Charte des Apéros de Pays...)
 - Volet Communication missions PETER
 - Actions du CODEV
- Dotation aux amortissements : 23 000 €
- Virement à la section d'investissement : 88 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Une section d'investissement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 550 000€

Recettes

- Le résultat reporté en section d'investissement : 22 000 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 350 000€
 - Dont Emprunt et Subvention travaux
- Subvention LEADER sur l'étude tiers lieux : 11 424 €
- Subvention Ademe sur l'étude Diagnostic PCAET : 35 735 €
- FCTVA à percevoir : 9 000 €

Dépenses

- Restes à réaliser :
 - Evaluation environnementale du SCOT: 9 447 €
 - Diagnostic PCAET : 55 105 €
 - Pompes à chaleur : 1 100 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 443 000€ dont
 - Architectes, frais d'études
 - Transfert agents pendant travaux
- Autres investissements :
 - Divers installation (standard, mobilier, ordinateurs) : 10 000 €
 - Remboursement capital prêt : 16 538 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferriand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

Selon ces orientations, et grâce au principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 d'augmentation progressive des contributions chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ, le budget primitif 2018 permettrait d'assurer les actions proposées.

Synthèse

RECETTES 2018		DEPENSES 2018	
FONCTIONNEMENT	800 000 €	FONCTIONNEMENT	800 000 €
INVESTISSEMENT	530 000 €	INVESTISSEMENT	530 000 €
TOTAL RECETTES	1 330 000 €	TOTAL DEPENSES	1 330 000 €

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais est composé de la masse salariale et frais afférents, subventionné à 60% par les Fonds Leader, 20% par la Région Occitanie et 20% d'autofinancement (contributions communautés de communes).

Il s'équilibre environ à 105 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 60 000 €
- Subvention Région Occitanie : 18 000 €
- Participation des communautés de communes : **23 000€**

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 97 0000 €
- Frais de déplacements : 3 400 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements : 3 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- FCTVA : 270 €

Dépenses

- Matériel informatique : 1 600 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrend
 Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

7. Les perspectives à l'horizon 2020

Une évolution progressive de la masse salariale avec le :

- Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Une cessation progressive d'activité du Chef de projet GAL engendrant un remplacement à prévoir avec transfert de compétence (fin 2018 ou début 2019-2020)

Soit 2 ETP en 2020 minimum (pour tendre vers ce qui est préconisé pour les GAL d'Occitanie)

- Dès 2019, passage à 1 ETP du poste culturel pour l'accompagnement et la mise en œuvre du projet culturel de territoire, prérequis indispensable pour prétendre au label Pays d'Art et d'Histoire

La poursuite des subventions des partenaires attendues (conventionnement/contractualisation)

Et la poursuite des actions envisagées dans le cadre du projet de territoire.

Le démarrage des travaux du siège du PETR souhaités en novembre 2018.

Ces perspectives seront bien entendu à travailler et affiner en commissions de travail et commission finances, contrôlées par le Bureau et votées en Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical du PETR Du Pays Lauragais de :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires**
- **Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires**
- **Approuver le Débat D'Orientations Budgétaires 2018 et le Rapport d'Orientations budgétaires**



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand

Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com